



Chauffage bois defectueux mal posé dangereux

Par **PM133**, le **15/01/2015** à **11:26**

Bonjour,
Nous avons fait poser il ya 3 ans maintenant un systeme de chauffage bois foyer fermé qui a couté environ 7200€...
Depuis la pose nous n' avons de cesse d' ecrire en recommandé a l' artisan qui a fait les travaux. Il fait le sourd quelque temps, finit par venir bricole un peu ou fait semblant mais les roblèmes ne sont pas réglés. Entre autres de la fumée sort par les bouches sensées envoyer l' air chaud pour chauffer la maison, la fumée devant normalement sortir par la cheminée et a l' exterieur.
Un expert nommé et payé par nous a constaté tous ces disfonctionnement, nous avons écrit a l'assurance de l' artisan mais n' avons pas de réponse.
Nous voulions qu' il fasse venir a son tour son expert afin que les deux se mettent techniquement d' accord.
Cela fait 3 ans maintenant nous n' en pouvons plus nous sommes obliger d' utiliser notre ancien chauffage (fioul) nos peintures et plafonds sont détériorés par les fumées etc
Comment faire valoir nos droits aupres du tribunal ? et quel en serait le cout pour nous ?
Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **15/01/2015** à **11:36**

bonjour
[citation]Un expert nommé et payé par nous a constaté tous ces disfonctionnement, nous avons écrit a l'assurance de l' artisan mais n' avons pas de réponse.
[/citation]
Quelle est la date de cette expertise?
Vu les dysfonctionnements constatés votre expert aurait dû convoquer l'artisan à une expertise contradictoire

Par **PM133**, le **15/01/2015 à 11:52**

Bonjour,
Merci de votre réponse.
Nous avons écrit à l'assurance responsabilité pro de l'artisan afin qu'il mandate un expert de son côté mais n'avons pas eu de retour. Nous avons proposé plusieurs fois à l'artisan de faire passer un expert de son côté il a toujours refusé.
Nous avons tous les courriers avec AR envoyés depuis 3 ans (une bonne dizaine) ainsi qu'un dossier photos prouvant tous les aléas de cette installation.
Notre expert n'a pas encore établi de rapport formel car nous n'avons officiellement personne en face.
Il nous a assisté en convoquant l'entreprise et par sa présence à chaque RV.
L'entreprise est venue mais a fait du bricolage qui n'a jamais réglé les problèmes. En résumé ils ont joué la montre pensant que nous allions abandonner.

Par **moisse**, le **15/01/2015 à 11:56**

Vous avez été bien patient jusqu'à présent.
Vous devez de toute urgence saisir le tribunal d'instance et attirer l'artisan, voire aussi l'assureur solidairement.
Selon vos propos la liaison de l'insert avec l'évacuation n'est pas conforme, le conduit est défectueux, absence de tubage ou tubage défectueux...
Si vous avez un rapport d'expert, il a identifié la cause et vous demandez donc au tribunal d'instance qu'il soit mis fin au désordre sous astreinte.
J'ai eu un problème similaire résolu par une injonction de faire devant la juridiction de proximité.

Par **jibi7**, le **15/01/2015 à 12:01**

hello pmr
Si vous avez une facture..quelle est la durée de la garantie ?
par ailleurs si comme je l'espère votre artisan a une assurance professionnelle c'est elle qui devrait désigner un expert. Si votre assurance comporte une protection juridique essayez de la faire intervenir, en précisant outre les dégâts les risques pour votre santé ..

Par **PM133**, le **15/01/2015 à 13:44**

La garantie était de deux ans mais nous avons signalé le dysfonctionnement dans le mois qui a suivi la fin des travaux.
Je me rapproche de mon assureur et de mon expert
Merci

Par **Lag0**, le **15/01/2015 à 13:45**

Bonjour,
Attention, en attendant aussi longtemps, vous risquez d'être débouté lors d'une action en justice !
Le vice caché, par exemple, est prescrit en 2 ans après que vous en ayez pris connaissance...

Par **jibi7**, le **15/01/2015** à **14:13**

Pensez PM à marquer en GRAS..qu'il s'agit d'un appareil de chauffage utilisé naturellement en période hivernale.rnquand vous récapitulez les faits les dates n'oubliez pas de compter les mois de chauffe..nrnrnPour m'être fait remballer par le service contentieux d'Axa il y a quelques années, services localisés en région parisienne, c'est après avoir noté que fax et coups de téléphone étaient transférés automatiquement en Tunisie -sauf erreur-...qu'il a fallu que je fasse un esclandre pour obtenir qu'un "responsable" capable de faire la différence entre les conditions d'usage d'un appareil dans le nord de la France et celles du sud ou de la tunisie ..n'étaient pas les mêmes!rn(il reprochait qu'on ne s'aperçoive qu'en octobre d'une année qu'un appareil en fonction depuis janvier de la meme année avait été posé avec des malfaçons évidentes..)